



Communiqué de presse — Mars 2022

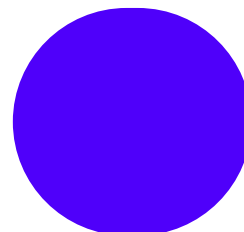
La semaine de l'épargne salariale : un rendez-vous pour mieux comprendre ce dispositif avantageux qui attire, fidélise et engage les salariés.

La cinquième édition de la Semaine de l'Épargne Salariale, à l'initiative de l'AMF, l'AFG, la Direction Générale du Trésor, la Direction Générale du Travail et La finance pour tous aura lieu du 28 mars au 1er avril. Tous les partenaires se mobilisent pour démocratiser l'épargne salariale auprès des salariés et des entreprises.

La Semaine de l'Épargne Salariale met en lumière les avantages de ce dispositif d'épargne collectif. Fidèle à sa vocation pédagogique, **elle vise à informer de manière objective et pratique les salariés et les chefs d'entreprise** sur ce dispositif d'épargne de moyen et long terme, en sensibilisant en particulier les TPE et PME.

L'épargne salariale permet au salarié de se constituer une épargne personnelle dans des conditions fiscales avantageuses et à l'entreprise, de le fidéliser en l'associant à sa performance. Pour l'employeur, c'est un outil très adapté pour renforcer l'adhésion de ses collaborateurs au projet économique et à la croissance de l'entreprise.

L'épargne salariale permet de renforcer l'attractivité des entreprises dans leurs recrutements, et de répondre aux attentes des nouvelles générations attentives au partage de la valeur créée.



Une semaine pour comprendre l'épargne salariale et prendre les bonnes décisions

Les autorités et professionnels du secteur ont créé le site de référence à vocation pédagogique: www.epargnesalariale-france.fr qui contient de nombreux articles et ressources.

Pendant une semaine, salariés et chefs d'entreprises pourront assister à des webinaires au sujet de l'épargne salariale pour mieux comprendre: la mise en place des dispositifs et leur gestion au quotidien, les atouts de l'actionnariat salarié, comment investir son épargne salariale, préparer sa retraite. La liste complète des événements programmés par les différents partenaires de la Semaine de l'Épargne Salariale est disponible sur le site.

Pour informer les salariés et chefs d'entreprises, la Semaine de l'Épargne Salariale étend aussi son action au travers d'une campagne de communication sur les réseaux sociaux avec des posts thématiques: données clés, vidéos d'experts, podcasts et témoignages pédagogiques.

L'épargne salariale, une solution de placement intéressante pour l'employeur et pour le salarié

L'épargne salariale est un outil simple et avantageux, avec une fiscalité attractive. Les collaborateurs peuvent épargner à moyen terme dans l'optique de financer un projet personnel comme acheter une maison ou financer son mariage (PEE). Ils peuvent également épargner à long terme pour préparer leur retraite (PER COLLECTIF).

L'abondement, une aide financière facultative à discrétion de l'employeur, est un mécanisme avantageux, étant exonéré d'impôts.

La mise en place d'un dispositif d'épargne salariale permet un partage de la valeur et offre aux collaborateurs une vision claire du fonctionnement de l'entreprise. Cette démarche gagnant-gagnant contribue à entretenir le sentiment d'appartenance des salariés et les motive à s'engager durablement dans le développement de la croissance de l'entreprise.

« Les employés travaillent tous les jours pour faire fonctionner l'entreprise. Ce sont eux qu'il faut intégrer à la gouvernance: c'est pour moi le futur du contrat social. »

Daniel Cohen-Zardi, Président Softfluent

Contacts Semaine de l'Épargne Salariale

Delphine Cuny
Autorité des marchés financiers
(AMF)
01 53 45 60 39
d.cuny@amf-france.org

Adeline de Queylar
Association Française de la Gestion
financière (AFG)
01 44 94 96 59
a.dequeylar@afg.asso.fr

Sophie Liotier
La finance pour tous
06 12 96 33 15
s.liotier@lafinancepourtous.com

Direction Générale du Travail
dgt.com@travail.gouv.fr

Armel Castets
Direction Générale du Trésor
01 44 87 71 21
armel.castets@dgtrésor.gouv.fr

Contact Presse

Célia Ruet
Agence Little Stories
06 10 02 79 31
celia.ruet@littlestories.fr

L'épargne
salariale, on a
vraiment tous
à y gagner ?

OUI

Vos salariés sont associés au résultat et la performance de l'entreprise et la prime d'intéressement n'est distribuée que si les objectifs ont été atteints.

L'épargne salariale, un atout RH fédérateur et motivant

Les dirigeants des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME) sont encore trop peu habitués à utiliser ces dispositifs collectifs simples. La diversité des types de placements des primes d'intéressement et de participation, la possibilité d'un déblocage anticipé, les différents dispositifs d'investissement sont autant d'éléments qui restent encore méconnus. L'épargne salariale est un levier d'engagement fort qui gagne à être déployé au sein de toutes les entreprises.

« Nous avons procédé par étapes. Après des dispositifs d'abondement et de prime d'intéressement, nous avons mis en place un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) d'actionnariat salarié. C'est un réel aboutissement de notre culture d'entreprise basée sur l'implication de nos collaborateurs. »

Daniel Cohen-Zardi, Président Softfluent

L'épargne
salariale,
c'est synonyme
de réussite
collective ?



Bien sûr !

En négociant un accord d'intéressement, vous expliquez la stratégie de votre entreprise et partagez un objectif commun de réussite avec vos collaborateurs.